



18 juillet 2018

(18-4499)

Page: 1/1

Original: anglais

**ÉTATS-UNIS – MESURES TARIFAIRES VISANT CERTAINS PRODUITS
EN PROVENANCE DE CHINE**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LES ÉTATS-UNIS

La communication ci-après, datée du 16 juillet 2018, a été reçue de la délégation des États-Unis, qui a demandé qu'elle soit distribuée à l'Organe de règlement des différends (ORD).

Le 6 juillet 2018, les États-Unis ont reçu de la Chine une lettre datée du même jour demandant l'ouverture de consultations conformément à l'article 4 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends* ("Mémorandum d'accord") et à l'article XXIII de l'*Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994*. La lettre a été distribuée sous la cote WT/DS543/1/Add.1.

Dans la mesure où la demande de consultations de la Chine porte sur des mesures proposées, ces propositions ne sont pas des "mesures affectant le fonctionnement de tout accord visé prises sur [le] territoire" d'un Membre au sens de l'article 4:2 du Mémorandum d'accord. Sans préjudice du point de savoir si chaque question mentionnée dans la demande de consultations de la Chine est une mesure au sens de l'article 4:2 du Mémorandum d'accord, les États-Unis acceptent la demande d'ouverture de consultations de la Chine.

Les États-Unis notent que le 16 juin 2018, le gouvernement chinois a publié l'*Avis au public de la Commission tarifaire du Conseil d'État concernant l'imposition de droits additionnels sur 50 milliards de dollars de produits importés originaires des États-Unis* (Avis au public n° 5 de 2018 de la Commission tarifaire du Conseil d'État). Au moyen de cet instrument juridique, le gouvernement chinois a communiqué deux listes de sous-positions tarifaires qui seraient utilisées pour l'imposition d'un droit *ad valorem* additionnel de 25% sur des produits des États-Unis. La date d'entrée en vigueur d'une liste, contenant 545 sous-positions tarifaires, était le 6 juillet 2018.

Le 6 juillet 2018, le gouvernement chinois a confirmé qu'il avait imposé des droits additionnels sur une liste initiale de produits des États-Unis, dont les échanges s'élevaient prétendument à 34 millions de dollars par an.

Lors des consultations, les États-Unis espèrent que la Chine donnera la justification de sa décision d'imposer ces droits additionnels. Nous sommes prêts à discuter avec les fonctionnaires de votre mission d'une date mutuellement acceptable pour ces consultations.
